SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 € VERSEES AUX ASSOCIATIONS PAR LA CAMVS - 2026

Association	N° SIREN	Montant de la subvention	Nature de la subvention	Date(s)/Période(s) de versement	Conditions de versement
ADSEA-FJT Gomez	775704216	44 600,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
ADSEA-PIJE	775704216	36 000,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Amicale du personnel de la CAMVS	788989192	62 900,00 €	Aide financière	Acompte de 50% versé avant le 1er mars de l'année et solde versé en juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités de l'année écoulée.
BGE PARIF	322505512	40 000,00 €	Aide financière	Subvention versée en deux fois	Signature d'une convention annuelle d'objectifs
Centre d'information jeunesse de Melun 77 (CIF 77)	352945174	120 000,00 €	Aide financière	Subvention versée en deux fois	Signature d'une convention annuelle d'objectifs
Cercle d'Escrime Melun Val de Seine	444539795	241 000,00 €	Aide financière	Subvention versée en 3 acomptes (78 000€ le 1er février et le 1er avril et 85 000 € le 1er septembre).	L'association doit remettre son bilan financier dans les 30 jours suivants la clôture de l'exercice annuel. Une évaluation annuelle est dressée sur la réalisation des objectifs et du respect des obligations fixés dans le contrat d'objectifs
Droit à l'initiative économique (ADIE)	352216873	40 000,00 €	Aide financiere	Subvention versée en deux fois	Signature d'une convention annuelle d'objectifs
École de la 2ème chance	518226436	80 000,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne	445106909	76 400,00 €	Aide financière	Acompte de 50 % maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé fin novembre.	Production d'un bilan détaillé sur les indicateurs définis dans la convention.

Initiatives 77	383213287	40 000,00 €	Aide financière	Subvention versée en deux fois	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
JS FESTIVAL	824306252	25 000,00 €	Aide financière	Subvention versée dès l'adoption par le Bureau Communautaire	Signature d'un avenant suite à une convention
La Passerelle	410619100	34 380,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Le Sentier	352282958	231 200,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Mission Emploi Insertion - Mission Locale	795120914	205 142,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Mission Emploi Insertion - PLIE	795120914	173 094,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
OFFICE DE TOURSIME MELUN VAL DE SEINE	834069262	340 000,00 €	Mise à disposition de locaux. Aide financière.	Subvention versée dès l'adoption par le Bureau Communautaire	Signature d'une convention-cadre
Travail Entraide	350537924	80 000,00 €	Aide financière	Acompte de 50% maximum versé avant le 31 mars de l'année et solde versé avant le 30 juin.	L'association doit fournir son bilan, compte de résultat et rapport moral d'activités dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice.
Université Panthéon Assas Paris II	197517188	530 000,00 €	Mise à disposition de locaux. Prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement. Moyens humains. Aide financière.	Subvention versée en 2 fois (50% en avril et le solde en octobre).	Signature d'une convention pluriannuelle sur 5 ans.

Université Paris Est Créteil (UPEC)	199411117	92 000,00 €	Mise à disposition de locaux. Prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement. Moyens humains. Aide financière.	Subvention versée en 2 fois (50% en avril et le solde en octobre).	Signature d'une convention pluriannuelle sur 5 ans.